

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 9 mars 2015 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Sylvain Harvey, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseillers, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20 h 00, la mairesse déclare la séance ouverte.

Absents : Madame Luce Lépine et Monsieur Normand Lamarche

No 5150-03-15
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption du procès-verbal du 9 février 2015

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjointe administrative
- 5.4 Bottin Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.5 Désignation d'une personne pivot dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour la coordination d'une marche organisée par la Fondation La Traversée
- 5.6 Renouvellement des assurances collectives – UMQ
- 5.7 Avis de motion – Règlement numéro 379-2015 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2)
- 5.8 Solde disponible de règlements d'emprunt fermés
- 5.9 Facturation des coûts de la Sûreté du Québec
- 5.10 Demande d'appui – Héritage Plein Air du Nord
- 5.11 Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Séance ordinaire du 9 mars 2015

6. Travaux publics

- 6.1 Demande au ministère des Transports du Québec – Nettoyage du fossé derrière les lots numéros 3 936 478 et 1 920 544
- 6.2 Échange de terrains – Déplacement du Chemin des Merisiers
- 6.3 Allocation d'un budget supplémentaire pour formations – Service des Travaux publics
- 6.4 Formation - Service des Travaux publics
- 6.5 Municipalisation du Chemin du Paradis
- 6.6 Achat d'un camion Ford, modèle 550 – Service des Travaux publics
- 6.7 Modification à la résolution numéro 5116-02-15 – Plan quinquennal des chemins, 2014-2018
- 6.8 Contrat - Balayage de chemins

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec
- 7.2 Proclamation – Fête nationale du Québec
- 7.3 Permis d'alcool – Fête nationale du Québec
- 7.4 Remerciements – Entraîneurs bénévoles de la ligue de hockey
- 7.5 Remerciements – Club Optimiste et Club de Plein Air

8. Urbanisme

- 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-05-2015 portant sur les dispositions régissant le contrôle de l'accès aux piscines résidentielles

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Mandat à l'École nationale des pompiers du Québec
- 9.2 Adoption du projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI)
- 9.3 Acquisition d'un module de rangement
- 9.4 Proposition honorifique

10. Environnement

- 10.1 Formations – Service de l'Environnement

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La mairesse et les conseillers font rapport verbal aux citoyens relativement aux différents dossiers d'actualités.

Séance ordinaire du 9 mars 2015

Question
écrite d'intérêt
public

Courriel de Madame Martine Léonard.

No 5151-03-15
Adoption du
procès-verbal
du 9 février
2015

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'approuver le procès-verbal du 9 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5152-03-15
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la liste des comptes payés au 28 février 2015 pour un montant de 442 954,21 \$ - chèques numéros 11299 à 11312, 11373 à 11392 et 11403.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de février 2015 au montant de 90 381,14 \$ - chèques numéros 11404 à 11481.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 28 février 2015 sont déposés au Conseil.

No 5153-03-15
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2500\$ chacune.

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 9 mars 2015

D'autoriser les dépenses suivantes :

Hydro Québec	3 827,80 \$
Hydro Québec	3 746,31 \$
Hydro Québec	4 786,35 \$
Société de l'assurance automobile du Québec	4 175,36 \$
SSQ Groupe financier	3 602,60 \$
Manaction inc.	4 853,32 \$
Compass Minerals	2 826,72 \$
Compass Minerals	5 516,29 \$
Ville de Sainte-Adèle	2 931,14 \$
Tricentris, centre de tri	7 478,59 \$
LJG Service aux entreprises	2 488,50 \$
Logiciel Sport-Plus inc.	3 130,62 \$
Corporation Financière Mackenzie	7 983,40 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	48 835,76 \$
Gestion de projets Denis Rocheleau inc.	154 079,64 \$
Amyot Gélinas	4 400,00 \$
Dufresne Hébert Comeau, avocats	4 538,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5154-03-15
Formation d'un comité de sélection pour le poste d'adjointe administrative

Attendu le départ à la retraite de Madame Suzanne Pagé;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De procéder à la formation d'un comité de sélection pour le recrutement du candidat au poste d'adjointe administrative.

De nommer sur ce comité Mesdames Monique Monette Laroche, Luce Lépine et Messieurs Sylvain Harvey et Jean-François René.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5155-03-15
Bottin Sainte-Anne-des-Lacs

Attendu qu'une nouvelle édition du Bottin Sainte-Anne-des-Lacs sera publiée en juin prochain en 1 850 exemplaires;

Attendu que le coût de la parution dans ce bottin est de 900,00 \$ pour trois (3) pages recto-verso.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 9 mars 2015

De renouveler la parution de la Municipalité dans le Bottin Sainte-Anne-des-Lacs au coût de 900,00 \$ taxes en sus si applicables, pour trois (3) pages recto-verso.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Microtexte enr.

No 5156-03-15
Désignation
d'une personne
pivot dans la
Municipalité de
Sainte-Anne-
des-Lacs pour la
coordination
d'une marche
organisée par
la Fondation
La Traversée

Attendu la demande de la Fondation La Traversée quant à la désignation d'une personne pivot dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour voir à la coordination d'une marche organisée par la Fondation le dimanche 13 septembre 2015, dans le cadre de sa campagne de financement pour la mise en place d'une maison de soins palliatifs;

Attendu la mobilisation des communautés autour d'un projet commun : bâtir une maison qui offrirait des soins palliatifs et des services à des personnes en fin de vie et qui supporterait leurs proches dans ces moments difficiles, un lieu où les personnes pourraient vivre leur dernier moment en toute sérénité, quiétude, dans le respect et la dignité;

Attendu que la plupart des maisons de soins palliatifs ont vu le jour grâce aux initiatives de leur communauté qui s'est mobilisée afin de se doter d'un endroit qui permet, à des personnes en phase terminale de leur vie, de vivre leurs derniers jours dans un milieu qui recrée le plus fidèlement possible l'ambiance et le vécu du domicile;

Attendu l'importance pour la MRC des Laurentides de se doter d'une maison de soins palliatifs, à proximité de l'Hôpital Laurentien de Sainte-Agathe-des-Monts, qui desservira les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut ainsi que des Municipalités de Saint-Donat et de Notre-Dame-de-la-Merci;

Attendu que les besoins sont bien réels dans notre région compte tenu du profil vieillissant de la population et de l'incidence grandissante des cas de cancers.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Luce Lépine à titre de personne pivot dans la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour voir à la coordination de la marche organisée par la Fondation La Traversée le dimanche 13 septembre 2015, dans le cadre de sa campagne de financement pour la mise en place d'une maison de soins palliatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Monsieur Jacques Morin, Fondation la Traversée
Madame Luce Lépine

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5157-03-15
Renouvellement
des assurances
collectives –
UMQ

Attendu le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, membres du regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

Attendu le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaire inc., daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

Attendu la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long.

Que ce Conseil autorise la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1^{er} avril 2015, le tout pour une période consécutive de douze mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Union des municipalités du Québec
Mallette actuaire inc.
Technicienne à la comptabilité

Avis de motion –
Règlement
numéro
379-2015
décrétant
l'application
des chapitres III
et IV du titre I
de la *Loi sur
les élections
et les
référendums
dans les
municipalités*
(L.R.Q.,
c. E-2.2)

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement numéro 379-2015 décrétant l'application des chapitres III et IV du titre I de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5158-03-15
Solde disponible
de règlements
d'emprunt
fermés

Attendu que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a un solde disponible des règlements d'emprunt fermés d'un montant de 46 093 \$ au 31 décembre 2013;

Attendu que l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, prévoit que ce solde disponible peut être affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;

Attendu que le solde disponible a effectivement été affecté au paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts. Notamment pour le règlement numéro 305-2012 (Chemin des Condors) : 5 433 \$, règlement numéro 306-2012 (Chemin des Abeilles) : 9 065 \$ et le règlement numéro 309-2012 (Chemin des Cardinaux) 22 737 \$;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés au montant de 46 093 \$ au 31 décembre 2013 au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts, soit le capital et les intérêts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Technicienne à la comptabilité

No 5159-03-15
Facturation des
coûts de la
Sûreté du
Québec

Attendu le mode de contribution payable par les municipalités locales pour la tarification des services de la Sûreté du Québec basé sur la richesse foncière uniformisée;

Attendu l'engagement du gouvernement du Québec à ne pas facturer aux municipalités locales plus de 50 % des coûts totaux pour les services de la Sûreté du Québec;

Attendu que la quote-part des municipalités locales a été établie selon le Règlement sur la somme payable à 53 % à partir de l'année 2009;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut fait partie des MRC pour qui le gouvernement du Québec ne rembourse pas le différentiel entre le 80 % des coûts des services de la Sûreté du Québec et le pourcentage-seuil de 53 % fixé à l'article 1.1 du Règlement;

Attendu les représentations faites relatives à l'iniquité de la facturation de la Sûreté du Québec auprès des autorités compétentes;

Attendu l'état de non-avancement du dossier depuis plusieurs années;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 9 mars 2015

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la démarche de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès du gouvernement du Québec concernant le partage des frais de la Sûreté du Québec entre les municipalités concernées.

De demander au gouvernement du Québec que la facture des services de la Sûreté du Québec soit plafonnée à 53 % des coûts de la Sûreté du Québec pour toutes les municipalités locales et que la péréquation pour permettre aux autres municipalités locales d'avoir accès aux mêmes services à moindres coûts soit réalisée au niveau provincial.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau et au député de Bertrand, monsieur Claude Cousineau.

Qu'une copie soit envoyée à la Fédération québécoise des Municipalités et à l'Union des Municipalités du Québec pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Madame Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique
Monsieur Pierre Moreau, MAMOT
Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
Monsieur Jean A. Lalonde, préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges
Monsieur Charles Garnier, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut
Monsieur Denis Chalifoux, préfet de la MRC des Laurentides
Monsieur Jacques Demers, préfet de la MRC Memphrémagog
Monsieur Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier

No 5160-03-15

Demande
d'appui –
Héritage
Plein Air
du Nord

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De fournir une lettre d'appui à l'organisme Héritage Plein Air du Nord dans le cadre de sa mission de protéger les sites naturels pour contribuer au maintien de la biodiversité et des processus écologiques, ainsi que d'assurer un accès à la nature à la population pour la pratique d'activités sportives, éducatives, récréatives ou sociales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Héritage Plein Air du Nord

No 5161-03-15

Signature d'une
lettre d'entente
avec le Syndicat
canadien de la
fonction publique

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De mandater le directeur général de la Municipalité de Sainte-Annes-Lacs à signer une lettre d'entente entre la municipalité et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) relativement à la modification temporaire de l'horaire de travail de la responsable de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : SCFP
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5162-03-15
Demande au
ministère des
Transports
du Québec –
Nettoyage du
fossé derrière
les lots numéros
3 936 478 et
1 920 544

Attendu que le bassin de rétention derrière les lots numéros 3 936 478 et 1 920 544 n'a pas été vidé de façon régulière depuis les dernières années par le ministère des Transports du Québec;

Attendu que ceci a causé une accumulation de sable dans le fossé;

Attendu que cette situation cause un préjudice auprès des propriétaires des lots adjacents;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère des Transports du Québec de nettoyer le fossé derrière les lots numéros 3 936 478 et 1 920 544.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Ministère des Transports du Québec
Monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand
Directeur du Service des Travaux publics

No 5163-03-15
Échange de
terrains –
Déplacement
du Chemin
des Merisiers

Attendu que les directeurs de différents services de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ont préparé, selon les directives du Conseil municipal et du directeur général, un contrat d'échange de terrain et un contrat d'engagement respectif entre la Municipalité, l'entreprise 9134-1248 Québec inc. et Gestion Robert Boyer inc.;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

De signer une entente et une offre d'achat avec l'entreprise 9134-1248 Québec inc. relativement à l'échange de terrains dans le but de déplacer le Chemin des Merisiers.

De fermer une partie du Chemin des Merisiers, soit le lot numéro 5 412 816.

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation dudit contrat.

De mandater la mairesse et le directeur général pour signer les documents relatifs à l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : 9134-1248 Québec inc.
Gestion Robert Boyer inc.
Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5164-03-15
Allocation d'un budget supplémentaire pour la formation – Service des Travaux publics

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'allouer un budget supplémentaire de 2000 \$ pour la formation des employés du Service des Travaux publics et ce, pour l'exercice financier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 5165-03-15
Formation – Service des Travaux publics

Attendu que le Conseil municipal a autorisé, lors de la séance du 9 février 2015, une formation intitulée *Intervention d'entretien et de réparation de chaussées souples* offerte par l'Association québécoise des transports routiers (AQTr) pour Monsieur Alain Grégoire au coût prévu de 487 \$ taxes en sus;

Attendu que la tenue de cette formation est incertaine parce qu'elle est conditionnelle à un nombre minimum d'inscriptions;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'inscription de Messieurs Alain Grégoire et Gilles Francoeur à la formation intitulée *Signaleur de chantiers routiers*, offerte par l'Association québécoise des transports routiers (AQTr) au coût de 226 \$ par personne, taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 5166-03-15
Municipalisation du Chemin du Paradis

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu qu'il est propriétaire d'un terrain situé sur le Chemin du Paradis.

Attendu que les représentants de la municipalité ont rencontré à deux reprises les propriétaires de terrains adjacents au Chemin du Paradis;

Attendu que lors de la réunion du 25 février 2015, les propriétaires présents ont présenté des propositions au Conseil municipal lesquelles sont détaillées dans le procès-verbal de cette réunion;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 9 mars 2015

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité procède par règlement d'emprunt de 128 000 \$ pour la reconstruction du Chemin du Paradis afin de le rendre public.

Que le remboursement de l'emprunt soit effectué sur une période de vingt ans par les propriétaires selon la répartition suivante :

Que la facture soit répartie en quinze parts; les deux propriétaires de terrains vacants aux intersections de chemins paient une demi-part et le propriétaire du terrain du 13, Chemin des Pensées qui possède une entrée sur le Chemin des Pensées ne paie rien; quant à lui, le propriétaire du 30 Chemin des Paradis qui possède une entrée sur le Chemin du Paradis paie une part complète. Les treize autres propriétaires paient une pleine part.

Que le directeur du Service des Travaux publics soit autorisé à demander des appels d'offres pour effectuer la réfection de ce chemin.

Que Me Carole Forget, notaire soit mandatée pour effectuer la transaction relative à l'achat de l'emprise du chemin.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents relatifs à l'achat du fond de terrain du chemin pour la somme symbolique de 1 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité
Me Carole Forget, notaire

No 5167-03-15
Achat d'un
camion Ford,
modèle 550 –
Service des
Travaux publics

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a magasiné pour un camion neuf à quatre roues motrices, muni d'un moteur à essence V-10 avec transmission automatique et une benne basculante;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a recherché des véhicules du même type mais usagés;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que la municipalité procède à un appel d'offres pour l'achat d'un camion neuf à quatre roues motrices, muni d'un moteur à essence V-10 avec transmission automatique et une benne basculante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5168-03-15
Modification à la
résolution numéro
5116-02-15 –
Plan quinquennal
des chemins,
2014-2018

Attendu que par la résolution numéro 5116-02-15 adoptée le 9 février 2015, le Conseil municipal approuvait la programmation des travaux qui seront effectués dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période de 2014 à 2018;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une modification à ladite résolution;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 5116-02-15 soit modifiée de façon à remplacer la localisation « des Pensées vers des Rossignols » par « de Pins à des Rossignols ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service des Travaux publics
Technicienne à la comptabilité

No 5169-03-15
Contrat –
Balayage de
chemins

Attendu que des soumissions par invitations écrites ont été demandées pour les travaux de balayage des chemins sur une distance d'environ soixante-trois (63) kilomètres pour l'année 2015;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

Soumissionnaire	Option A 1 ^{ER} JUIN 2015		Option B 1 ^{ER} MAI 2015	
	Prix au km	Prix total	Prix au km	Prix total
Balais Nomad inc.	329,00 \$ /km	20 727,00 \$	425,00 \$ /km	26 775,00 \$
Groupe Villeneuve inc.	347,50 \$ /km	21 892,50 \$	372,30 \$ /km	23 454,90 \$
Entretiens J.R. Villeneuve inc.	420,00 \$ /km	26 460,00 \$	480,00 \$ /km	30 240,00 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Balais Nomad inc. pour le balayage des chemins en 2015 au prix de 329,00 \$ du kilomètre, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 5 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics
Balais Nomad inc.
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5170-03-15

Demande
d'aide
financière –
Fête nationale
du Québec

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 5171-03-15

Proclamation –
Fête nationale
du Québec

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations du 23 juin prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 5172-03-15

Permis
d'alcool –
Fête nationale
du Québec

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à faire une demande de permis d'alcool pour la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5173-03-15
Remerciements –
Entraîneurs
bénévoles de la
ligue de hockey

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs offre ses remerciements aux trois entraîneurs bénévoles de la ligue de hockey, soit Messieurs Martin Andreoli, Louis-Philippe Houle et Étienne Dekoninck pour leur disponibilité et leur implication citoyenne, permettant à la municipalité de s'intégrer à la ligue de hockey intermunicipale pour une première année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Monsieur Martin Andreoli
Monsieur Louis-Philippe Houle
Monsieur Étienne Dekoninck

No 5174-03-15
Remerciements –
Club Optimiste
et Club de Plein
Air

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs offre ses remerciements au Club Optimiste et au Club de Plein Air pour leur implication à la Fête des boules de neige le samedi 27 février 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire
Club Optimiste
Club de Plein Air

No 5175-03-15
Adoption du
second projet
de règlement
numéro
1001-05-2015
portant sur
les dispositions
régissant le
contrôle de
l'accès aux
piscines
résidentielles

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1001-05-2015
Dispositions régissant le contrôle de l'accès aux piscines
résidentielles

Attendu que	la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs a adopté le règlement de zonage numéro 1001 pour l'ensemble de son territoire;
Attendu qu'	en vertu de l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier ses règlements d'urbanisme;
Attendu que	l'alinéa 3 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à la municipalité de régir, pour chaque zone, la hauteur des clôtures;

Séance ordinaire du 9 mars 2015

- Attendu que le Service de l'Urbanisme recommande que les dispositions du règlement 1001 «plus contraignantes» quant à la sécurité des piscines résidentielles reflètent le «*Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*»;
- Attendu que le second projet de règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation le 9 mars 2015;
- Attendu que le second projet de règlement a été adopté le 9 mars 2015;
- Attendu qu'il n'y a eu aucune objection lors de l'assemblée publique de consultation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le second projet de règlement numéro 1001-05-2015 est et soit adopté et que le Conseil décrète et statue ce qui suit :

Article 1 L'article 152 CONTRÔLE DE L'ACCÈS du règlement de zonage 1001 est modifié, à son paragraphe c), en y remplaçant le terme «1,4 mètre» par «1,2 mètre».

ARTICLE 152 CONTRÔLE DE L'ACCÈS

c) Une enceinte doit :

ii) être d'une hauteur d'au moins 1,4 1.2 mètre;

Article 2 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

No 5176-03-15
Mandat à l'École
nationale des
pompiers
du Québec

Attendu la réception de l'offre de services de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'évaluation sommaire du service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 9 mars 2015

D'accepter l'offre de services de l'École nationale des pompiers du Québec pour l'évaluation sommaire du service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité Incendie
Technicienne à la comptabilité

No 5177-03-15
Adoption du
projet de révision
du schéma de
couverture de
risques en
incendie (SCRI)

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC des Pays-d'en-Haut a l'obligation de réviser son schéma de couverture de risques en incendie au cours de la sixième (6^e) année suivant la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

Attendu que la recommandation adressée par le comité de sécurité incendie (CSI) lors de la réunion du 6 mars 2013, d'entamer la révision de l'actuel schéma de couverture de risques en incendie (cf. CSI 82-2013);

Attendu que le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a acquiescé à pareille recommandation de son comité de sécurité incendie (CSI) et a donc mandaté son chargé de projet en sécurité incendie, M. Guy Meilleur, d'enclencher semblable démarche lors de sa séance du 12 mars 2013 (cf. CM 65-03-13);

Attendu que le susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) présenté lors de la réunion du comité de sécurité incendie (CSI) élargi du 27 janvier 2015, déjà soumis aux autorités du ministère de la Sécurité publique (MSP), semble atteindre les objectifs ciblés par les orientations ministérielles tout en ayant permis de modifier certains objectifs, notamment :

- la visite des risques faibles et moyens;
- les inspections des risques élevés et très élevés;
- le nombre de plans d'intervention requis;
- la force de frappe requise pour les périmètres urbains des municipalités de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle;

Attendu qu'il y a donc lieu pour la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs de procéder à l'adoption du susdit projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie (SCRI) y incluant le plan de mise en œuvre local de notre municipalité, le tout, tel que demandé par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut (cf. 41-02-15);

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs adopte le projet de révision du schéma de couverture de risques en incendie, y incluant le plan de mise en œuvre local de notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : MRC des Pays-d'en-Haut
Directeur du Service de Sécurité Incendie

Séance ordinaire du 9 mars 2015

No 5178-03-15
Acquisition d'un
module de
rangement

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie d'acquérir un module de rangement pour les tenues de protection pour pompier;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service de Sécurité Incendie de faire l'acquisition d'un module de rangement pour les tenues de protection pour pompier, au coût de 8 154 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité Incendie
Technicienne à la comptabilité

No 5179-03-15
Proposition
honorifique

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie de nommer la salle polyvalente de la nouvelle caserne « salle Laurent Brisebois », en mémoire de ce dernier;

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer la salle polyvalente de la nouvelle caserne « salle Laurent Brisebois » et de souligner cette nomination dans le cadre de l'ouverture officielle de la caserne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directeur du Service de Sécurité Incendie

No 5180-03-15
Formations –
Service de
l'Environnement

Attendu que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une formation intitulée *Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour?*, visant à dresser un portrait des multiples responsabilités et préoccupations environnementales des municipalités;

Attendu que la MRC des Pays-d'en-Haut offre une formation intitulée *Planifier et construire un réseau de sentiers*;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 9 mars 2015

D'autoriser l'inscription de Madame Jacqueline Laporte à la formation intitulée *Environnement et responsabilités municipales : êtes-vous à jour?*, tenue le 5 mars 2015 à l'Auberge du Vieux Foyer à Val David, au coût de 286 \$ taxes en sus.

D'autoriser l'inscription de Monsieur Damien Daudet à la formation intitulée *Planifier et construire un réseau de sentiers*, tenue le 13 mars 2015 à la gare de Piedmont, au coût de 100 \$ taxes incluses, incluant le dîner.

Tous les frais inhérents à ces formations seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Varia

Correspondance La correspondance des mois de janvier et février 2015 est déposée au Conseil.

Période de questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.
Début : 20 h 40
Fin : 21 h 00

No 5181-03-15
Levée de la séance Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 00 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Monette Laroche
Mairesse

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier